



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal
Agréée par le Ministère de la jeunesse et des Sports
Comité Régional des Hauts de France



COMITE DE LA SOMME FFPJP
MAISON DES SPORTS
Bâtiment B
2 rue Lescouvé
80000 AMIENS

Demande de Concours

Protégé

Régional (1)

CLUB :

Date du concours :

Lieu du concours :

Intitulé du concours :

Choix (1)	Formule
	Tête à tête
	Doublette
	Doublette mixte
	Triplette
	Triplette mixte

(1) Faire une croix suivant la formule retenue

Rappel : tout concours postulant à la qualification de « Protégé » devra comporter dans ses indemnités un apport minimum du club organisateur de **500 euros**.

(1) Pour un concours régional, une demande doit être faite auprès du Comité Régional après avis du président départemental avec un chèque de 50 euros à l'ordre du Comité Régional des Hauts de France FFPJP

Tout concours « Protégé » devra obligatoirement être « Fédéral »

Tout concours « Protégé » ne pourra bénéficier de cette protection que le premier jour.

Excepté les Nationaux, un seul concours, par club et par an, pourra recevoir l'appellation « Protégé ».

Signature du Président (+ cachet du club)

A retourner avant le 15 septembre au Comité de la Somme FFPJP